

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 7 mars 2022 à 10 heures 15, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 4 février 2022, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Payeur départemental
Monsieur Roland RUZAFI, Directeur des établissements culturels du Conseil départemental
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Délibération n° D-2022 - 04**OBJET : Report du résultat de clôture de l'exercice 2021.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu la M57 relative à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements publics.

Exposé des motifs –

La Présidente indique que le compte administratif 2021 enregistre en **fonctionnement** un résultat de clôture cumulé de **204 065,15 €** et en **investissement** un résultat de clôture cumulé de **72 867,62 €**.

La Présidente propose que l'excédent de clôture constaté soit reporté comme suit :

- 204 065,15 € en section de fonctionnement
- 72 867,62 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré,**DECIDE**

D'approuver le report du résultat de clôture cumulé du compte administratif 2021 au Budget primitif 2022 selon les modalités précitées :

- Section de fonctionnement 204 065,15 €
- Section d'investissement 72 867,62 €

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains, le 7 mars 2022.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

